

INDE

République de l'Inde

Population : 1 milliard 103,4 millions (dont 420,7 millions d'enfants de moins de 18 ans)

Forces armées gouvernementales : 1, 316 million

Age du recrutement obligatoire : pas de conscription

Age du recrutement volontaire : 17 ans et 6 mois

Majorité électorale : 18 ans

Protocole facultatif : ratifié le 30 novembre 2005

Autres traités ratifiés (voir glossaire): CNUDE

Aucune information n'était disponible quant au nombre d'enfants de moins de 18 ans servant au sein des forces armées. Selon certaines informations, des enfants auraient été recrutés par des forces villageoises d'auto défense anti-maoïstes soutenues par le gouvernement. Des groupes armés, y compris des groupes maoïstes et des groupes opérant dans le Jammu-et-Cachemire et dans le nord-est du pays auraient utilisé des enfants. Des enfants accusés d'être membres de groupes armés ont été détenus dans des zones de conflit.

Contexte

Les actes de violence commis par des Maoïstes (Naxalites)¹ se sont accrus de manière très importante en 2005 dans un certain nombre d'États et des populations tribales ont été victimes d'atteintes aux droits humains commises aussi bien par les Maoïstes que par les forces de sécurité. Ces violences ont touché au moins dix États et les violences les plus graves se sont produites dans l'Andhra Pradesh, le Chhattisgarh et le Jharkhand. Selon l'*Asian Centre for Human Rights* (ACHR, Centre asiatique des droits de l'homme), environ 750 personnes – dont des membres des forces de sécurité, des Maoïstes présumés et près de 300 civils – ont été tuées en 2006.² La *Prevention of Terrorism Act* (POTA, Loi relative à la prévention du terrorisme) de 2002, qui avait provoqué des violations généralisées des droits humains, a été abrogée en septembre 2004 par le gouvernement mais des dispositions similaires ont été incluses, en décembre 2004, dans les amendements à la *Unlawful Activities (Prevention) Act* (Loi relative à la prévention des activités illégales) de 1967.³ Ces dispositions ont, par la suite, été utilisées afin de détenir des militants des droits humains travaillant avec des populations tribales dans des zones touchées par les actes de violence commis par les Maoïstes.⁴

Des conflits armés se sont également poursuivis dans plusieurs États du nord-est du pays (Assam, Manipur, Nagaland et Tripura) ainsi que dans le Jammu-et-Cachemire. Le cessez-le-feu conclu depuis une décennie entre le *National Socialist Council of Nagaland* (NSCN (Isaac-Muivah, I-M), Conseil national socialiste du Nagaland – Isaac Muivah) et le gouvernement indien a été respecté mais des affrontements sporadiques ont eu lieu et des combats entre les factions du NSCN(I-M) et du NSCN (Khaplang) ont provoqué la mort de nombreuses personnes, y compris des enfants.⁵ Les violences se sont poursuivies malgré le cessez-le-feu temporaire conclu entre le gouvernement central indien et le *United Liberation Front of Assam* (ULFA, Front unifié de libération de l'Assam) en 2006 et des civils ont continué d'être la cible aussi bien des forces de sécurité que des groupes d'opposition armés.

Dans le Jammu-et-Cachemire, le cessez-le-feu annoncé en novembre 2003 entre l'Inde et le Pakistan a été respecté, mais peu de progrès ont été accomplis pour aboutir à une solution politique du conflit.

Gouvernement

Législation nationale et pratiques relatives au recrutement

L'âge minimum du recrutement au sein des forces armées a été relevé de 16 à 17 ans et 6 mois à la mi-2004, bien que la législation régissant les forces armées ne stipulait pas d'âge de recrutement minimum.⁶ Cependant, la Déclaration accompagnant la ratification par l'Inde, en novembre 2005, du Protocole facultatif ne reflétait pas ce relèvement de l'âge minimum et précisait que l'âge minimum de recrutement était fixé à 16 ans. Cette Déclaration contenait, cependant, une affirmation claire réitérant la position du gouvernement selon laquelle, après l'enrôlement et la période de formation requise, le personnel des forces armées était envoyé sur le champ des opérations uniquement après qu'il eut atteint l'âge de 18 ans.

L'âge minimum pour le recrutement au sein de l'Armée territoriale (qui est une force de réserve) était fixé à 18 ans, et c'était également le cas pour diverses forces auxiliaires, y compris la *Central Reserve Police Force* (Forces centrales de réserve de la police), les Forces de sécurité des frontières et les *Assam Rifles* (Tirailleurs de l'Assam).⁷

Formations et écoles militaires

Un certain nombre d'écoles et d'institutions militaires, y compris le *Rashtriya Indian Military College* (RIMC), fournissaient une formation préliminaire aux étudiants désirant rejoindre l'armée. Le RIMC accueillait des élèves âgés de 11 ans et demi à 13 ans, et il encourageait uniquement les demandes d'admission de ceux qui désiraient faire carrière dans les forces de défense. Le *National Cadet Corps* (Corps national des élèves officiers) était ouvert aux écoliers et aux lycéens à partir de l'âge de 13 ans. Ceux-ci participaient, sur une base volontaire, à différents types d'entraînements, dont une formation militaire. Bien qu'ils ne soient pas obligés de s'engager dans le service militaire, les élèves officiers qui réussissaient leurs examens bénéficiaient de dérogations lorsqu'ils demandaient à intégrer l'armée de terre, la marine, l'armée de l'air ainsi que les forces auxiliaires. Les élèves officiers ont participé à des opérations humanitaires d'assistance dans le sud de l'Inde à la suite du tsunami qui a frappé l'Asie en 2004.⁸

Recrutement et déploiement d'enfants

En raison de l'absence d'un système d'enregistrement systématique des naissances, notamment dans les zones rurales, il est difficile de vérifier l'âge des recrues, et il est donc possible que des enfants âgés de moins de 18 ans aient participé de manière active à des hostilités. Il y a eu des campagnes actives de recrutements visant les « jeunes gens », notamment dans la vallée du Cachemire.⁹

Détention d'enfants

Des informations étayées ont indiqué que, dans les zones de conflit armé, des enfants accusés d'être membres de groupes armés étaient détenus, souvent en violation de la législation nationale destinée à protéger les enfants en conflit avec la loi. Dans le Manipur, selon certaines informations, le système mis en place aux termes de la *Juvenile Justice Act* (Loi relative à la justice des mineurs) de 2000 n'était pas opérationnel en raison de ressources insuffisantes ; en particulier, aucune prison pour mineurs n'avait été créée. Par conséquent, les forces de sécurité (y compris la police) qui ont arrêté des enfants dans le cadre de leurs opérations anti-insurrectionnelles ont affirmé, selon certaines informations, que ces enfants avaient plus de 18 ans afin de pouvoir lancer des poursuites contre eux et les envoyer dans des centres de détention réservés aux adultes. Des organisations de défense des droits humains, contactées par des parents pour engager des démarches en faveur de certains cas individuels d'enfants détenus en ont été empêchées par l'absence de certificats de naissance établissant l'âge de ces personnes.¹⁰

Le Barreau des avocats du Cachemire, qui s'est rendu au centre pénitentiaire de Kathua, en novembre 2006, y a trouvé quatre garçons âgés entre 16 et 18 ans qui étaient détenus, aux termes du *Jammu and Kashmir Public Safety Act* (Loi relative à la sécurité publique dans le Jammu-et-Cachemire) de 1978, et dont le cas n'avait pas été examiné par la justice.¹¹ Des informations ont fait état d'enfants arrêtés et détenus durant de longues périodes par la police à Chhattisgarh. Dans un des cas signalés, la police a tiré, en novembre 2005, sur un groupe de jeunes gens qui avaient été enlevés par des Maoïstes, blessant deux jeunes filles qui ont, par la suite, été détenues dans l'hôpital de Jagdalpur, puis dans la prison centrale de Jagdalpur. Les policiers ont également tué trois garçons et ont ensuite fait disparaître leurs corps (on n'a pu déterminer si ces jeunes gens étaient âgés de moins de 18 ans).¹² La *National Commission for Women* (NCW, Commission nationale pour les femmes) – un organisme public chargé de protéger et promouvoir les droits des femmes – a visité la prison centrale de Jagdalpur en décembre 2006. Cette Commission a également signalé avoir vu de jeunes filles (pouvant être âgées entre 17 et 20 ans) qui étaient détenues depuis plus d'un an car elles étaient soupçonnées d'être des militantes maoïstes.¹³

Groupes armés

Forces d'auto-défense villageoises soutenues par l'État

De nombreux enfants de moins de 18 ans auraient été recrutés par des groupes armés soutenus par l'État pour mener des opérations anti-insurrectionnelles dans le Chhattisgarh. Les autorités du gouvernement fédéral ainsi que celles de cet État auraient soutenu la mise en place de forces d'auto-défense villageoises pour lutter contre les Maoïstes. En 2005, dans le Chhattisgarh, la *Salwa Judum campaign* (Campagne de purification) a été lancée ; ses dirigeants ont affirmé qu'il s'agissait d'un mouvement spontané et volontaire visant à lutter contre les violences perpétrées par les Maoïstes. Un certain nombre de camps ont été mis en place et environ 50 000 personnes provenant essentiellement de populations tribales y vivaient dans des abris de fortune. Selon certaines informations, un grand nombre de ces personnes ont été déplacées de force et recrutées au sein de la *Salwa Judum campaign* afin d'isoler les Maoïstes et de libérer des terres pour le développement. Des *Special police officers*

(SPO, officiers de police spéciaux) ont été recrutés parmi les membres de la *Salwa Judum* et ont rejoint les forces d'auto-défense locales. La police et les forces de sécurité étatiques, en particulier le *Naga Indian Reserve Battalion* (Bataillon naga des Forces de réserve de la police) leur ont fourni des armes et un entraînement.¹⁴ Selon certaines informations des enfants de moins de 18 ans ont été recrutés au sein de ces SPO.¹⁵

En mars 2006, une organisation de défense des droits humains s'est rendue dans le district de Dantewada, dans le Chhattisgarh, et a recueilli des informations indiquant que des enfants, dont neuf jeunes filles âgées entre 14 et 16 ans, avaient été recrutés au sein des SPO. Les jeunes filles ont déclaré qu'elles étaient formées aux tactiques de combat, et qu'elles recevaient une formation pour utiliser des armes à feu et servir d'informatrices.¹⁶ Suite à cela, le Ministère de l'Intérieur fédéral aurait adopté des directives précisant que les personnes âgées de moins de 18 ans ne devaient pas être recrutées.¹⁷ Cependant, en décembre 2006, des membres de la NCW ont visité les camps de la *Salwa Judum* dans le district de Dantewada et ont signalé que des jeunes filles et des garçons provenant de populations tribales avaient été recrutés en tant que SPO et étaient utilisés comme combattants au sein de la *Salwa Judum campaign* pour lutter contre les Maoïstes.¹⁸ Les autorités n'ont pas répondu officiellement aux allégations de la NCW ni aux recommandations émises par celle-ci pour mettre fin à ce type de recrutements.¹⁹

Maoïstes

Des informations ont fait état d'une augmentation des recrutements d'enfants par les Maoïstes depuis 2005.

Des sources au sein de la CPI (Maoïste) et de la police de l'Andhra Pradesh auraient affirmé que des enfants âgés de 14 ou 15 ans étaient recrutés au sein de brigades armées dans l'Andhra Pradesh. Les Maoïstes ont affirmé que la section des enfants de ce groupe, le *Bal Mandal*, n'était pas déployée dans les combats, et que les enfants ne servaient que de messagers et d'informateurs. Ils ont, cependant, reconnu que ces enfants recevaient un entraînement militaire pour les préparer à toute éventualité.²⁰

Le nombre d'enfants de moins de 18 ans recrutés par des Maoïstes aurait augmenté dans le Chhattisgarh et le Jharkhand. Certains enfants auraient été enlevés dans leur école sans le consentement de leurs parents.²¹ Presque tous les enfants âgés de moins de 18 et recrutés par les Maoïstes seraient illettrés et proviendraient de communautés tribales.

Jammu-et-Cachemire

Des informations étayées ont indiqué que des groupes armés luttant dans le Jammu-et-Cachemire ainsi que dans la région du Cachemire administrée par le Pakistan et au Pakistan même recrutaient activement des enfants.²² Les forces de police du Jammu-et-Cachemire ont affirmé qu'environ 200 enfants avaient été signalés disparus dans cet État depuis 2004 et que la plupart des ces enfants, issus de familles pauvres et illettrées, avaient été recrutés pour être militants. Ces informations n'ont cependant pas pu être confirmées de manière indépendante.²³ Certains de ces enfants seraient

âgés d'à peine 13 ou 14 ans et ils utiliseraient des armes sophistiquées. En août 2004, l'armée indienne a affirmé avoir capturé neuf enfants qui étaient armés. L'armée a affirmé que certains de ces enfants étaient originaires du Pakistan et avaient été entraînés par des groupes armés basés au Pakistan, notamment le *Jaish-e-Mohammed*, le *Harkat-ul-Mujahideen* et le *Hizbul Mujahideen*.²⁴ Selon certaines informations, des enfants vivant dans le Jammu-et-Cachemire auraient été endoctrinés et recrutés dans des écoles et des mosquées. Il a été signalé que l'absence de possibilité d'éducation et d'emploi étaient les principaux facteurs de recrutements d'enfants par les groupes armés.²⁵

Des enfants âgés d'à peine dix ans auraient été utilisés par des groupes armés comme messagers et courriers et ils auraient reçu un entraînement de base à l'utilisation des armes à feu. Certains enfants auraient été utilisés par des groupes armés pour lancer des grenades et poser des engins explosifs improvisés.²⁶ L'utilisation par les groupes armés d'enfants augmentait le risque pour ces derniers d'être la cible de des forces de sécurité. Deux incidents majeurs ont eu lieu, en 2005 et 2006, au cours desquels les forces de sécurité ont ouvert le feu sur des enfants. À Bangergund, dans le district de Kupwara, des soldats du *Rashtriya Rifles* qui cherchaient à prendre des militants en embuscade ont affirmé avoir abattu trois garçons par erreur et en avoir blessé gravement un quatrième durant la nuit du 23 juillet 2005. L'armée a déclaré que ces garçons avaient agi de manière suspecte parce qu'ils avaient refusé de s'arrêter lorsqu'on les a sommés de le faire. À Doodipora, dans le Handwara, des soldats ont tiré, le 22 février 2006, sur un groupe d'enfants qui jouaient au cricket et ont affirmé que des militants se trouvaient parmi eux. Les soldats ont tué quatre enfants dont l'un était âgé de huit ans.²⁷

Nord-est

En l'absence de travaux de recherche sur le terrain, la plupart des informations faisant état de la participation d'enfants dans les divers conflits que connaissaient les États du nord-est du pays étaient de nature ponctuelle et générale.

En mai 2007, par exemple, il a été signalé que l'ULFA utilisait des adolescents pour transporter des explosifs et lancer des grenades, même si ce groupe ne recrutait pas ouvertement des enfants soldats.²⁸ Cette source a également affirmé que d'autres groupes armés, opérant dans le nord-est du pays, recrutaient ouvertement des enfants. Parmi ces groupes figuraient le NSCN (sans que soit précisée de quelle faction de ce groupe il s'agissait), le *United Liberation Front* (Front unifié de libération) (Manipur) et le *People's Liberation Army* (Armée de libération du peuple) (Manipur). Selon ces informations, les enfants les plus jeunes, considérés comme « *ceux ayant le moins peur* » étaient placés directement sur la ligne de front.²⁹

Dans le Manipur, la culture de la violence, provoquée par des décennies de conflit, alimenterait le désir des enfants d'utiliser des armes et de rejoindre les groupes armés, dont beaucoup étaient composés selon l'appartenance ethnique. Selon certaines informations, certains des groupes à composante ethnique créés récemment recrutaient régulièrement des enfants.³⁰

Désarmement, démobilisation et réinsertion (DDR)

Il n'existait pas de programme gouvernemental officiel chargé spécifiquement de la réhabilitation des anciens enfants soldats. Les organisations de défense des droits humains travaillant dans le domaine des conflits armés ont confirmé qu'il existait peu de politiques ou de structures efficaces de réinsertion des anciens militants, notamment les enfants, au sein de la société. Un projet de Plan intégré de protection de l'enfant était en cours d'examen par le gouvernement. Ce projet reconnaissait que les ressources allouées à la protection des enfants étaient insuffisantes à ce jour et admettait l'absence de structures chargées des enfants dans le besoin. Ce projet faisait tout particulièrement référence à l'absence d'actions en faveur des enfants affectés par une activité militante. Cependant, ce projet ne contenait aucune proposition précise relative aux enfants impliqués dans un conflit armé.³¹

Autres informations

Une Commission nationale pour la protection des droits de l'enfant a été créée à la fin de l'année 2006 et un président a été nommé en février 2007.³² La Loi aux termes de laquelle cette Commission a été créée a défini les « *droits de l'enfant* » comme comprenant « *les droits de l'enfant adoptés par la Convention des Nations Unies relative aux droits de l'enfant* » mais ce texte ne faisait pas explicitement référence au Protocole facultatif.³³ On ne savait pas si cette Commission allait traiter des questions relatives aux enfants soldats.

Normes internationales

L'Inde a ratifié le Protocole facultatif en novembre 2005. Dans sa Déclaration, le gouvernement a fait référence à un âge minimum pour l'enrôlement volontaire (voir plus haut) et a déclaré qu'il n'existait pas de conscription.³⁴

¹ Le terme de « Maoïste » est utilisé tout au long de cette entrée. Cependant, le Naxalisme en Inde, qui est apparu dans les années 1960, regroupe toute une variété de mouvements révolutionnaires de gauche. Les plus importants d'entre eux sont le *Communist Party of India* (Maoist) (CPI-Maoist, Parti communiste de l'Inde - maoïste), créé en 2004 à partir du *Maoist Communist Centre of India* et le *CPI (Marxist-Leninist) People's War*, qui entretient des liens avec les Maoïstes du Népal.

² Asian Centre for Human Rights, "749 killed in 2006 in the Maoists' conflict in India", communiqué de presse PR/IND/03/07, 10 janvier 2007, www.achrweb.org.

³ Amnesty International *Rapport annuel 2005*.

⁴ Amnesty International, *Inde. Le gouvernement du Chattisgarh détient un défenseur des droits humains et refuse d'arrêter des policiers soupçonnés d'implication dans des homicides illégaux d'adivasis*, Index AI : ASA 20/013/2007, 24 mai 2007.

⁵ "Tangkhul youth shot dead at Kohima", Sangai Express, Imphal, 4 octobre 2006, sur le site www.nagalim.nl.

⁶ "Age for army recruitment raised", Times of India, 15 juillet 2004.

⁷ Territorial Army, <http://indianarmy.nic.in/arta1.htm>; Central Reserve Police Force, Recruitment www.crfp.nic.in; Border Security Force, www.bsf.nic.in/recruitment/r150.pdf; Recruitment in Assam Rifles, www.assamrifles.com/ar_rect_advt.htm.

⁸ Voir Rashtriya Military College, www.rimc.org; National Cadet Corps, <http://nccindia.nic.in>.

⁹ "Concession for Kashmiris in CRPF recruitment", United News of India (UNI), 30 avril 2007, at <http://news.oneindia.in>.

¹⁰ Source confidentielle, juin 2007.

-
- ¹¹ Kashmir Bar Association, *Jail Visit Report* (Rapport de visite de prison), www.kashmirbarassociation.org/jail_report_jmu_kathua.html (consulté en juin 2007; ce lien ne fonctionnait plus au moment où le présent texte était finalisé).
- ¹² People's Union for Civil Liberties (PUCL), *Where the State Makes War on its own People: A Report on Violation of Peoples' Rights during the Salwa Judum Campaign in Dantewada, Chhattisgarh*, avril 2006, www.pucl.org.
- ¹³ Malini Bhattacharya and Manju Snehlata Hembrom, *Report on Visit to Dantewara, Chhattisgarh, to Examine the Situation of Tribal Women in 'Salwa Judum' Camps*, National Commission for Women (NCW), décembre 2006.
- ¹⁴ PUCL, voir plus haut note 12.
- ¹⁵ "Inside India's hidden war", *Guardian*, 9 mai 2006.
- ¹⁶ Asian Centre for Human Rights, *The Adivasis of Chhattisgarh: Victims of the Naxalite Movement and Salwa Judum Campaign*, mars 2006.
- ¹⁷ Asian Centre for Human Rights, *India Human Rights Report 2007*.
- ¹⁸ Bhattacharya and Hembrom, voir plus haut note 13.
- ¹⁹ Information fournie par un membre de l'équipe d'enquête de la NCW, juin 2007.
- ²⁰ "Maoist rebels spread across rural India", *Christian Science Monitor*, 22 août 2006.
- ²¹ "Children at war in insurgency zone", *Times of India*, 29 mai 2007.
- ²² Human Rights Watch (HRW), "Everyone lives in fear": *Patterns of impunity in Jammu and Kashmir*, septembre 2006.
- ²³ Prakriti Gupta, "Child Warriors of Kashmir", 20 novembre 2005, at www.boloji.com.
- ²⁴ "Army grappling with 'child warriors' in J&K", *Hindustan Times*, 1 août 2004.
- ²⁵ HRW, voir plus haut note 22.
- ²⁶ Gupta, voir plus haut note 23.
- ²⁷ HRW, voir plus haut note 22.
- ²⁸ Une source confidentielle a également signalé en juin 2007 des allégations non étayées selon lesquelles des jeunes gens sans emploi âgés de 16 à 20 ans recevaient de l'argent de cadres de l'ULFA afin de poser des bombes le long des routes.
- ²⁹ "Child soldiers in northeast raise concerns", *New Delhi TV.com*, 5 mai 2007, www.ndtv.com.
- ³⁰ Source confidentielle, juin 2007.
- ³¹ Department of Women and Child Development, *The Integrated Child Protection Scheme (ICPS) – A Centrally Sponsored Scheme of Government – Civil Society Partnership, 27th Draft*, 27 décembre 2006, <http://wcd.nic.in/drafticps.pdf>.
- ³² "Shanta Sinha is chief of child rights commission", *The Hindu*, 24 février 2007.
- ³³ Commission for Protection of Child Rights Act 2005.
- ³⁴ Déclaration relative à l'adhésion au Protocole facultatif, www2.ohchr.org/.